

## Problème avec gardien de cité...

Par **Krys29**, le 11/04/2005 à 14:56

Je ne sais pas si je dois le poster dans la section pénale.

Un gardien a mis un mot dans notre immeuble la veille disant qu'il fallait évacuer les affaires entreposées dans le local commun sinon elles seraient jetées à la déchèterie le lendemain. J'étais en entretien d'embauche à l'époque et j'ai découvert cela 4 jours après. J'ai appelé et demandé où étaient nos affaires, et ils les avaient gardées. Je lui ai donc dit que j'avais entreposés des cours de ce que je me souvenais sous le moment. Mais un mois après je me suis souvenu que j'avais aussi un pot d'échappement tout neuf (90 euros!) quand le mien a fait du bruit. Et quand j'ai demandé, il m'a dit qu'il l'avait mis dans le local chaudière. Il ne l'a pas retrouvé. J'ai donc écrit un courrier à la société gestion des HLM pour demander de faire fonctionner leur assurance. Mais ils m'ont répondu que ça n'avait rien à faire là et que j'avais qu'à le réclamer en même temps que mes cours...

Est-ce que je peux porter plainte pour vol...? est-ce normal la réaction du gardien? A-t-il le droit de faire cela? Directement? Suis-je en tort si je réclame un mois après mon bien? Je suis au chômage et mon pot coûte 85 euros et il était neuf. Merci pour votre aide.